

s'opposer & proposer



Communiqué de Presse

Emplois aidés : Un plan social qui pousse l'école primaire au ralenti

Au-delà des suppressions massives de postes d'enseignants, cette rentrée est également marquée par la disparition progressive et sournoise de milliers d'emplois aidés. Si plus d'un tiers des départements sont actuellement touchés, cette vague devrait les concerner tous, dès le mois de janvier. L'aide administrative des directeurs d'école est particulièrement visée. Elle disparaît au fur et à mesure de l'expiration des contrats.

Cette aide, qui existe depuis 2006, est la conséquence directe du protocole d'accord signé par le **SE-UNSA** avec le ministre d'alors. Cet accord mettait fin à 5 années de grève administrative et instituait notamment une décharge de service pour les directeurs de 4 classes. Il reconnaissait, officiellement et pour la première fois, la nécessité d'une aide administrative à la direction et au fonctionnement de l'école.

Depuis, les missions et les responsabilités des directeurs n'ont cessé de s'amplifier et de se complexifier. Ils manquent de temps et ne parviennent plus à assumer leurs missions de façon satisfaisante. La suppression des emplois aidés les soumet à une pression intenable.

Pour le **SE-UNSA**, c'est une régression intolérable. D'une part, il y a rupture unilatérale d'un engagement ministériel issu d'un accord. D'autre part, dans un contexte économique et social difficile, ce choix renvoie brutalement des personnels vers le chômage, et souvent dans des conditions indignes.

Tant que ces emplois ne seront pas rétablis, le **SE-UNSA** engage tous les directeurs concernés à prioriser leurs tâches et à les exécuter au rythme que leur impose cette situation. Il leur demande aussi d'en informer les multiples partenaires de l'école. Il les soutiendra dans cette action dont la responsabilité entière incombe au ministre de l'Education nationale qui n'honore pas la signature d'un accord.

Dans le même temps, le **SE-UNSA**, agira dans le cadre du débat budgétaire pour que les crédits indispensables soient inscrits dans la prochaine loi de finance.

Amiens, le 21 septembre 2010

Philippe DECAGNY
Secrétaire Départemental du SE-UNSA

Syndicat des Enseignants-UNSA
de la Somme
4, rue Paul Sautai
80000 AMIENS

Tél : 03.22.92.33.63
Fax : 03.22.92.50.51
80@se-unsa.org
<http://sections.se-unsa.org/80/>

